

No E.P.: 6524
Rue: Route de l' Eglise

Commune: Corsier
Objet: Stationnement
Date parution: 23.10.2020

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

La commune de Corsier nous demande une réglementation du temps de stationnement d'une durée maximum de 30 minutes, sur deux places de parc de la parcelle N°4262 sise à la route de l'Eglise, ceci afin d'éviter les voitures tampons.

L'objectif est de limiter la durée du stationnement sur ces places de parc à 30 minutes maximum afin de mieux desservir les usagers et éviter les véhicules ventouses.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.